

Élaboration d'un mécanisme incitatif pour renforcer l'adhésion et la durabilité du projet
CODEVMET-AFI
(Présenté par le Sénégal)

RÉSUMÉ

Cette note de travail propose un mécanisme incitatif visant à renforcer l'adhésion des États au projet CODEVMET-AFI, à améliorer le recouvrement des contributions financières et à consolider l'engagement technique et institutionnel autour du projet. Le mécanisme, structuré en cinq axes d'action, s'inscrit dans la continuité des orientations du comité de pilotage (SC/5 – Décision 5/02) et vise à assurer la durabilité du modèle coopératif initié par l'OACI dans la région AFI.

Action à prendre par la réunion : voir le paragraphe 3.

Références :

- Accord de service de gestion (MSA) du projet CODEVMET-AFI
- Décision SC/5-5/02 du Comité de pilotage
- Rapports d'assistance technique du projet CODEVMET-AFI

Objectifs stratégiques :

- A – Sécurité ;
- B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne

1. INTRODUCTION

Depuis sa mise en œuvre, le projet CODEVMET-AFI a permis d'appuyer plusieurs États membres dans la supervision et la fourniture des services de météorologie aéronautique, contribuant ainsi à la réduction des carences observées dans l'application des SARPs de l'OACI. Cependant, malgré les résultats encourageants obtenus, le niveau d'adhésion demeure limité, et les contributions financières des États participants ne permettent pas encore d'assurer la pérennité du projet. Conformément à la décision 5/02 adoptée lors de la cinquième réunion du Comité de pilotage, il est proposé de mettre en place un mécanisme incitatif destiné à stimuler l'engagement des États et partenaires régionaux et à renforcer la durabilité financière et opérationnelle de CODEVMET-AFI.

2. DISCUSSION

2.1. Objectif du mécanisme incitatif

Le mécanisme proposé vise à :

- Accroître le nombre d'États membres actifs du projet ;
- Améliorer le recouvrement et la gestion des contributions financières ;
- Consolider l'engagement technique et institutionnel autour de CODEVMET-AFI.

2.2. Actions proposées

Action 1 – Mobiliser les institutions régionales

- Collaborer avec l'ASECNA pour mobiliser les fonds dédiés au projet, conformément aux recommandations du dernier Conseil des ministres de l'ASECNA.
- Identifier et associer d'autres partenaires régionaux (UEMOA, CEDEAO, BAD, etc.) pour le cofinancement des activités prioritaires.

Action 2 – Sensibiliser et impliquer les États

- Organiser un ou des atelier(s) régionaux pour promouvoir les bénéfices et les résultats du projet.
- Élaborer pour chaque pays un plan de travail personnalisé, aligné sur ses priorités nationales et les besoins identifiés lors des missions CODEVMET.
- Impliquer les autorités de l'aviation civile et les bureaux régionaux OACI dans la mobilisation et la gestion des contributions nationales.

Action 3 – Valoriser les résultats du projet

- Mettre à la disposition des points focaux des supports de communication (brochures, infographies, vidéos, témoignages) illustrant les impacts du projet.
- Promouvoir les résultats obtenus à travers des canaux numériques et institutionnels afin de renforcer la visibilité du projet.

Action 4 – Faciliter la participation financière

- Mettre en place des plans de paiement échelonnés pour les États en instance.
- Créer un fonds transitoire destiné à appuyer l'intégration progressive des nouveaux États.
- Instaurer un système de reconnaissance pour encourager les États actifs (visibilité accrue, accès prioritaire à certaines activités et formations).

Action 5 – Renforcer les capacités humaines et techniques

- Former les points focaux nationaux sur la gestion administrative et technique du projet.
- Fournir une boîte à outils opérationnelle pour faciliter le suivi et la coordination au niveau national.
- Mettre en place un réseau d'échange d'expériences entre États membres.

3. CONCLUSION

L'élaboration et la mise en œuvre du présent mécanisme incitatif permettront de consolider les acquis du projet CODEVMET-AFI et de renforcer la participation des États et partenaires régionaux. En favorisant la collaboration, la visibilité et la reconnaissance, cette approche

contribuera à la durabilité du modèle coopératif de la météorologie aéronautique dans la région AFI, conformément à la vision de l'OACI : « No Country Left Behind ».

4. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations contenues dans la présente note de travail ;
- b) Endosser les propositions d'action relatives au mécanisme incitatif pour la mobilisation et la fidélisation des États et partenaires ;
- c) Encourager les bureaux régionaux WACAF et ESAF à appuyer la mise en œuvre du mécanisme, notamment par la sensibilisation et le suivi technique des États membres.

Projet de Décision 6/xx : Mécanisme incitatif pour le renforcement de la participation au projet CODEVMET-AFI

Il est décidé que le Comité de pilotage soutient la mise en place du mécanisme incitatif proposé afin d'accroître l'adhésion, la participation financière et l'engagement technique des États au projet CODEVMET-AFI.